



**Compte Rendu du Conseil d'Administration du Vendredi 5 novembre 2021  
Moulin de Normanville Hallotière (76)**

Le Conseil d'Administration commence à 19h20.

Présents : Didier FILLÂTRE, Annick MOIGNET, François BERTIN, Sébastien LECHEVALLIER, Thérèse GUINOT, Christèle SENEZ, Roland PAUMELLE, Riwan DUGUÉ.

Le quorum étant atteint François ouvre le Conseil d'administration.

**1°/ Approbation du CR du CA du 08/01, 03/02, 12/03, et 09/10 :**

Après avoir pris connaissance des Comptes-Rendus des Conseils d'Administration du 8 janvier 2021, 3 février 2021, 12 mars 2021 et 9 octobre 2021, ils sont soumis à approbation des administrateurs.

Le Conseil d'administration accepte de voter pour l'ensemble :

*Résolution n°1 : Adoptez vous les Comptes-Rendus du Conseil d'Administration du 8 janvier, 3 février, 12 mars et 9 octobre 2021 ?*

*Oui : 8 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - **Résolution adoptée***

**2°/ Examen des candidatures à l'adhésion au sein de notre association :**

Un Conseil d'Administration préparatoire par visioconférence s'est tenu le 23 mars dernier de 14h00 à 15h30.

Etaient connectés les personnes suivantes :

Mme Thérèse GUINOT, M. Roland PAUMELLE, M. Riwan DUGUE, Mme Anne-Sophie FILLATRE, M. Didier FILLATRE, Mme Jocelyne HUBERT, M. Hervé FEDERICI, M. Philippe VALLOIS, M. François BERTIN, Mme Annick MOIGNET, M. Gilbert FILLÂTRE.

Ses travaux sont aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, à savoir :

L'association a reçu les candidatures suivantes :

M. Quentin CHARUIT (moulin de Mainneville), M. Antoine LEFEBVRE (Brachy), M. Alain PAILHE (Brionne) et M. Philippe SIMON (Moulin Heloise, Brachy),

Le Conseil d'administration accepte de voter pour l'ensemble :

*Résolution n°2 : Conformément à l'Article 1 (Demande d'admission et agrément des nouveaux membres) de notre Règlement Intérieur adopté à notre Assemblée Générale du 31 mars 2019, après avoir examiné la demande d'admission de M. Quentin CHARUIT (moulin de Mainneville), M. Antoine LEFEBVRE (Brachy), M. Alain PAILHE (Brionne) et M. Philippe SIMON (Moulin Heloise, Brachy),*

*le CA agrée-t-il la candidature de M. Quentin CHARUIT, M. Antoine LEFEBVRE, M. Alain PAILHE et M. Philippe SIMON ?*

*Oui : 8 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 / **Résolution adoptée***

Les candidatures de M. Quentin CHARUIT, M. Antoine LEFEBVRE, M. Alain PAILHE et M. Philippe SIMON sont agréées par la C.A..

### 3°/ Assemblées Générales 2022 et remises de médaille :

La situation sanitaire n'a pas permis de tenir en présentiel les Assemblées Générales 2020 et 2021, les administrateurs proposent donc de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 dès le début d'année soit le 13 février 2022.

Le lieu sera à confirmer : Salle des fêtes de Pierrefiques ou Auberge de Jeunesse de Rouen.

A l'issue de l'AGO, le CA nouvellement élu sera convoqué avec l'ordre du jour unique : élection du bureau.

Le bureau nouvellement élu sera présenté à l'assemblée.

Afin de pouvoir aller à la rencontrer du plus grand nombre possible de ses adhérents, et de pouvoir mieux gérer les temps de crise sanitaire, la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire 27 mars 2022 à Charleval (27) - Brasserie Insulaire d'Alexandre Gosseli, sera proposée pour faire évoluer nos statuts et règlement intérieur suivant les travaux du nouveau Conseil d'Administration.

Dans le cadres des propositions faites et retenues lors de l'élaboration de la La loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021, deux députés normands se sont particulièrement distingués dans la défense de la Rivière et de la Biodiversité : Mme Stéphanie Kerbarh (Députée 9e circonscription de la Seine -Maritime) et M. Xavier Batut (Député 10e circonscription de la Seine -Maritime).

Le Président propose donc que l'ADSMNP, lors de l'A.G.O., décerne la médaille d'honneur de l'ADSMNP pour leur combat en faveur de la Rivière et de la Biodiversité à Mme Kerbarh et M. Batut :

*Résolution n°3 : Approuvez-vous le décernement par notre **association** de la médaille d'honneur de l'ADSMNP pour leur combat en faveur de la Rivière et de la Biodiversité à Mme Kerbarh et M. Batut ?*

**Oui : 8 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 – Résolution adoptée.**

Les médailles seront gravées et remises par le Président de séance aux récipiendaires à l'issue de l'AGO 2022.

Roland contactera un fondeur en bronze pour faire des exemplaires de la médaille Sainte Catherine.

### 3°/ Assemblée Générale Ordinaire 2022 :

#### i) Projets 2022 :

Les administrateurs proposent de soumettre à notre prochaine AGO les projets suivants pour 2022:

##### a- Patrimoine :

Organiser la Journée des Moulins Normands-Picards 2022, et son Trophée (26 juin 2022).

Participer aux Journées du Patrimoine (17 et 18 septembre 2022).

Poursuivre le travail pour Editer les livres :

-distribution après parution de livre de M. SOREL «Moulins Normands»,

- Histoire de deux moulins de Rouen par M. Lucien-René DELSALLE,

- Second tome des Moulins de la Haute Vallée de la Bresle,

Avec obtention des droits d'auteur, la recherche de financements (participatif, subventions) et ouverture à la souscription.

Abandon pour de l'édition Histoire de la Minoterie Lambotte à Aumale par Mme Raphael Ternois au profit de l'A.M.R.A. (Association Du Moulin Du Roy D'Aumale).



b- Biodiversité :

Soutien à la Loi Climat 2021 avec la promotion de l'hydroélectricité tout en valorisant la biodiversité présente sur les sites.

Extension de notre Garderie : recherche formation et commissionnement de nouveaux gardes pêche particuliers bénévoles en compléments de ceux déjà présents pour informer le public, entretenir les relations avec les autres usagers des cours d'eau, mener des inventaires et des actions pour la biodiversité autour du moulin.

Recherche de baux de droit de pêche sur notre territoire pour augmenter le nombre de nos sites de réserves de biodiversité en rivière.

Définition et mise en place de notre stratégie pour défendre la biodiversité de nos rivières.

Recherche de subventions pour mettre en pratique notre politique.

Inventaire des zones humides en relation avec les moulins et mise en place d'une stratégie pour les sauvegarder.

Participation active à l'Agence Régional de Biodiversité.

Mise en oeuvre de notre contribution à la Stratégie Nationale de la Biodiversité avec notre sensibilité des cours d'eau : mise en oeuvre et recherche de solutions techniques pour suivre et qualifier la continuité sédimentaire, la continuité biologique et la continuité culturelle des cours d'eau, état des lieux pour les sites sélectionnés avec l'aval des élus, bassins versants et propriétaires.

Recherche d'un partenariat pour organiser des chantiers liés à préservation et la défense de l'environnement.

Vérification de l'application dans notre Garderie de l'Article L432-1 du code de l'environnement (Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 98 (V) JORF 31 décembre 2006)

"Tout propriétaire d'un droit de pêche, ou son ayant cause, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. A cet effet, il ne doit pas leur porter atteinte et, le cas échéant, il doit effectuer les travaux d'entretien, sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaires au maintien de la vie aquatique.

c- Energie :

Défendre l'hydroélectricité et la production d'hydrogène vert pour la mobilité légère.

Soutien aux SRADDET régionaux : information, sélection de sites potentiels, aide au montage des dossiers pour la production hydroélectrique et d'hydrogène vert.

d- Communication :

Développer nos relations avec les élus, bassins versants, l'Agence de l'Eau.

Sensibiliser le public, les autres usagers des rivières, et nos adhérents à nos problématiques.

Mise à jour de notre flyer et des éléments marketing.

e- Juridique

Poursuite du recours pour l'obtention de notre agrément Protection environnementale ou dépôt d'un nouveau dossier.

ii) Organisation de l'A.G.O. :

Les convocations seront envoyées à partir du 1er décembre 2021 avec l'appel à cotisation 2022.

La Garderie, Les élus et les journalistes seront invités.



Deroulement :

14h00 : vérification des pass sanitaires, signature de la liste d'émargement, vérification des pouvoirs.

14h30 – 15h25 : lecture des rapports et votes, élection des administrateurs.

15h30-15h45 : tenue du CA, et pendant ce temps présentation des visites virtuelles de moulins aux membres de l'AG.

15h50 : présentation des administrateurs et du bureau nouvellement élus.

16h00 : remise des médailles à M. Batut et Mme Kerbarh.

16h20-17h20 : galettes avec verre de cidre.

17h30 : fin.

Les administrateurs sont invités à participer à l'organisation de l'AGO. Un tableau pour s'inscrire aux différentes tâches sera envoyé par mail par Didier.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre question, la séance est levée à 23h00.

Le Président  
Didier FILLÂTRE

Le Secrétaire Général  
François BERTIN

